



## Evaluation des élèves de CM2

### Les ministres changent, les évaluations restent.

Malgré les nombreuses critiques des parents d'élèves et des enseignants l'an passé, **l'évaluation nationale pour tous les élèves de CM2 est reconduite cette année et aura lieu les 18, 19, 21 et 22 janvier.**

Cette évaluation est censée dresser un bilan des acquis des élèves en fin de cycle, dans le cadre du socle commun, à un moment où les élèves n'ont pas encore vu tout le programme du CM2 et ne maîtrisent pas encore l'ensemble des compétences attendues en fin de primaire.

Même si quelques modifications ont été apportées au dispositif de l'année dernière (changement marginal de la notation), ces évaluations, en milieu d'année, ne sont d'aucune aide aux enseignants pour détecter les difficultés scolaires précises. Elles sont source d'angoisse, de stress pour les élèves, en particulier pour les plus fragiles. La communication publique des résultats amènera à une classification et à une mise en concurrence des écoles encouragées par la politique d'assouplissement de la carte scolaire.

Cela fragilise l'école publique et accroît des inégalités, au détriment de la réussite de tous les élèves.

Pour la FCPE 31, les évaluations doivent permettre de réaliser un diagnostic et de mettre en place le suivi des apprentissages pour chaque élève.

Elles doivent être réalisées en début d'année scolaire, comme c'était le cas auparavant (CE1, 6<sup>e</sup>), cela permettrait de lutter efficacement contre l'échec scolaire en favorisant la mise en place d'une pédagogie qui valorise l'enfant tout en l'aidant à accomplir une bonne année scolaire.

A ce jour, aucune information n'a encore été distribuée aux parents des élèves de CM2 sur les enjeux et les modalités de cette évaluation.

**La FCPE invite tous les parents de primaire à :**

- **Se rapprocher des professeurs et des directeurs d'école afin de débattre de l'utilité de cette évaluation ;**
- **Interpeller l'inspecteur de la circonscription et l'inspecteur d'académie pour leur demander l'abandon de ces évaluations et de procéder à une véritable concertation avec tous les membres de la communauté éducative ;**
- **Demander aux élus de vous soutenir dans cette action (envoi de courriers...)**
- **Apporter leur soutien à tous les enseignants qui s'opposent, d'une manière ou d'une autre, à cette évaluation dans l'intérêt des élèves.**